

Avis voté en plénière du 24 janvier 2012

La future politique commune des pêches

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

L'un des objectifs de la Politique commune de la pêche, mise en place dans les années 80, était l'autosuffisance alimentaire de l'Union européenne.

Quel est le bilan?

La production annuelle de la pêche communautaire est en diminution constante depuis 30 ans, due pour partie à une diminution de la ressource, mais aussi par la mise en place des quotas de pêche. Dans le même temps, l'augmentation de la consommation diversifiée de produits de la mer a été multipliée par cinq. Le déficit de la balance commerciale a été multiplié par deux en 30 ans en France en raison de la progression des importations. Les Européens importent aujourd'hui 80 % des produits de la mer alors que l'autosuffisance alimentaire est l'un des objectifs de la Politique commune des pêches (PCP).

La Commission reconnaît que malgré deux réformes, la préservation des ressources, axe central de la PCP, n'est pas atteint. Mais en plus, cela s'est traduit par des baisses significatives du nombre de navires et d'une diminution de moitié des emplois afférents.

Les causes multiples de la crise du secteur de la pêche nécessitent des solutions adaptées et plurielles en fonction des phases où s'effectueront les interventions.

Les propositions de la Commission pour la future PCP ne peuvent que susciter des interrogations, voire de réelles inquiétudes et ne permettront pas de pérenniser les 900 000 emplois existants.

Considérer que la surcapacité est la cause majeure de tous les problèmes et préconiser comme seule réponse l'atteinte du rendement maximum durable pour toutes les espèces dès 2015, l'interdiction totale de rejets, et la mise en place de concessions de pêche transférables, n'est pas pertinent pour soutenir une pêche rentable, sociale et écologique. *A contrario*, l'instauration de plans pluriannuels de gestion et une adaptation de la gouvernance par le biais de la régionalisation ne peuvent être que confortées.

LA CFE-CGC ne peut que partager l'objectif prioritaire de reconstitution des ressources halieutiques, mais l'incertitude relative aux connaissances scientifiques quant à la réalité des dites ressources, est clairement établie.

Le CESE recommande une approche éco systémique, avec la prise en compte de tous les facteurs ayant une influence sur l'évolution de la ressource. Nous approuvons cette mesure ainsi que le renforcement du partenariat entre scientifiques et les professionnels de la mer.

Les attentes sociétales en matière de préservation de l'environnement sont de plus en plus importantes. Les problématiques économiques, sociales et environnementales s'entrecroisent, et vouloir améliorer la rentabilité économique du secteur est une assurance pour l'avenir des métiers de la pêche.

Ainsi, la volonté d'organiser le marché de la pêche est un des fondements de la PCP. Mais elle doit aussi s'en donner les moyens *via* l'Organisation commune de marché, en harmonisant par le haut le prix des retraits, et en favorisant plutôt le report afin d'éviter la disparition de quantité conséquente de poissons aptes à la consommation.

Il convient de préconiser aussi le développement d'un label européen garant d'une pêche durable et le faire savoir afin que les consommateurs privilégient ces produits.

Tous les professionnels considèrent les contrôles comme indispensables. Il convient de rétablir la crédibilité de la politique de contrôle. Il faut faire de l'Europe un modèle de lutte contre la Pêche illicite, non

déclarée et non réglementée. La présence d'observateurs européens sur les principales zones de pêche pour lutter contre la pêche illégale est fortement recommandée.

La CFE-CGC approuve les propositions du CESE concernant la préservation de l'emploi, mais nous nous devons d'être plus ambitieux et défendre de nouvelles créations d'emplois.

Comme pour la PAC, nous soutenons l'harmonisation vers le haut des réglementations sociales des Etats européens afin que cesse cette concurrence déloyale intracommunautaire, et néfaste au développement économique des pays.

La pêche est un secteur qui présente un grand nombre d'accidents de travail. Elle est définie comme un métier dangereux car cette activité s'exerce loin de la terre, dans l'équilibre précaire d'un navire, à la merci d'un milieu hostile et de conditions de travail difficiles. Des aides à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail sont plus que nécessaires. Nous soutenons les recommandations du CESE comme les travaux de l'Institut maritime de prévention et le développement de collaborations avec d'autres organismes européens.

La filière de formation des marins-pêcheurs doit être améliorée. L'objectif serait de valoriser la filière de formation pêche, en la faisant apparaître pour les jeunes et leurs familles comme une filière porteuse d'avenir professionnel. Il convient également de prévoir des dispositifs d'accompagnement pour les pêcheurs obligés, ou souhaitant, cesser leur activité.

Enfin, la pêche peut conforter son rôle en matière de développement économique et social dans l'Outre-mer. Il faut tenir compte de la diversité des situations économiques, sociales et culturelles de chaque département et territoire.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.